

PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS

Séance du 08 décembre 2022

-----

**Etaient Présent : Rodolphe FERRAZZI Vice-Président du CCAS**

Mesdames : Arlette ESCLAFFER ( Mandataire Janine MOREAU), Stéphanie DUMONCEAU, Cidalia FERREIRA, Denise REBAUGE (Mandataire Stéphanie DUMONCEAU), Dominique CROUZAL (Mandataire Guy CHAISSAING) , Janine MOREAU, Geneviève DUPUY Mandataire Rodolphe FERRAZZI) et Pierrette FARGEOT

Messieurs : Alain DAUDE( Mandataire Pierrette FARGEOT), Guy CHAISSAING,

**Etait Absent excusé : Thierry CIPIERRE Président du CCAS**

Etaient Absents excusés : Monsieur Stéphane LOZAC'H, Mesdames Catherine DEJEAN, Hélène MOISON et Ahdidja BONNEFOND

Etaient Absents : Madame Kaoutar MECHALLAL et Monsieur Vincent BELLOTEAU

**Assistaient :** Muriel BEAU Directrice Adjointe et Fabienne RICHARD Régisseur du CCAS.

Monsieur Le Vice-Président ouvre la séance à dix-huit heure et donne lecture du procès verbal de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée ce dernier est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

- Projet de vote d'une délibération concernant une attribution d'une participation financière dans le cadre du fonds de solidarité logement.
- Opération bon alimentaire pour Noël 2022
- point sur la maquette du nouveau journal des Anciens.

2022/1

## **ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S qu'il a été décidé en 2021, de participer au cofinancement du Fonds Solidarité Logement de la Dordogne.

Ce soutien financier a permis, associés à d'autres aides, de conforter l'action engagée dans la mise en œuvre du droit au logement et de contribuer ainsi à la lutte contre l'exclusion.

Dans le cadre du fonds solidarité logement de la Dordogne, le Conseil Départemental sollicite le Centre Communal d'Action Sociale de Coulounieix-Chamiers une participation financière d'un montant de 1300,00 € afin de continuer à pouvoir répondre aux besoins exprimés des administrés.

Le Conseil d'Administration, vu l'exposé de Monsieur le Vice-président après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la proposition de Monsieur le Vice-président

FIXE le montant de l'aide financière à 1300€

AUTORISE Monsieur le Vice-Président à signer la convention bipartite avec le Conseil départementale de la Dordogne

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

CHARGE Monsieur le Vice-président d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

### **2)Opération Bon alimentaire 2022**

Comme en 2021, le CCAS refait l'opération bon alimentaire de Noël, cette action vise les personnes qui sont inscrites au restaurant du cœur et au relais alimentaire. Elle consiste à donner un bon alimentaire suivant la composition familiale : 20€ par adulte et 10€ par enfant.

Nombre de bénéficiaires : 101 adultes

Nombre d'enfants : 81

Cela représente 70 familles

Budget : 2830 €

Ces bons seront distribués individuellement au CCAS dans la semaine 51.

Cette action a pour objectif d'améliorer le repas de Noël en permettant aux bénéficiaires d'aller dans les différents commerces de la commune.

### **3) Journal de Vous à Nous :**

Ce journal est destiné au plus de 67 ans de la Commune, il existe depuis 20 ans, et a été modifié en 2010. Une enquête a été envoyée au mois de juin 2022 à son sujet, il en résulte que les personnes sont contentes de le recevoir, mais qu'il faudrait revoir le graphisme et la couleur.

Pour ce faire, un appel à candidature a été fait au sein du conseil d'administration du C.C.A.S afin de créer un comité de rédaction, en partenariat avec le service communication pour travailler sur la maquette, fond du journal, la périodicité, les couleurs, etc...

La séance est levée à 18h30.

La secrétaire de séance



Muriel BEAU



Pour le Président du C.C.A.S  
Le Vice-Président du C.C.A.S



Rodolphe FERRAZZI

